

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 110 Sensibilisation au métier y compris hygiène hospitalière			
Code	PABM1B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Louise-Marie VINCENT (louise-marie.vincent@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE sensibilisera l'étudiant à l'importance de hygiène dans les hopitaux et laboratoires (hygiène hospitalière), la sécurité dans les laboratoires et la gestion des déchets. L'accent sera également mis sur la problématique des infections nosocomiales. Une visite permettra à l'étudiant de se rendre compte comment le laboratoire de biologie médicale gère ces problématiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant :

- définira les termes propres à l'hygiène hospitalière et à la microbiologie
- expliquera les moyens de lutte contre l'infection nosocomiale: stérilisation, désinfection, hygiène des mains, gestions des déchets, antibiothérapie,....
- expliquera les concepts d'infection et infection nosocomiale
- connaîtra les sigles de sécurité utilisés en laboratoire, identifiera les risques/dangers connaîtra les précautions requises et sera en mesure de les appliquer si nécessaire
- connaîtra les différentes classes de déchets et leurs méthodes de collecte et de traitement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM1B10 · 110 Sensibilisation au métier y compris hygiène hospitalière 12h / 1 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Sensibilisation au métier y compris hygiène hospitalière 12 h

Contenu

partie I : biosécurité : la sécurité dans les laboratoires (sigles, signification, risques, comportement et précautions)

partie II: cours d'hygiène hospitalière

partie III : visite(s) de laboratoire

Démarches d'apprentissage

cours magistral (diaporamas accessibles sur la plateforme d'enseignement)

documentaire(s)

visite(s) de laboratoires axée(s) sur la sécurité, l'hygiène et la gestion des déchets

Dispositifs d'aide à la réussite

- focus explicite sur les éléments capitaux durant les présentations magistrales

- lors de la visite de laboratoire, l'étudiant veillera à prendre des notes sur la manière dont les 3 axes (hygiène, sécurité, déchets) sont traités dans les laboratoires.

- disponibilité de l'enseignante

Ouvrages de référence

-S.Girot, H. Gomila, M. Le Heurt, I Pividori, "hygiène", nouveaux cahiers de l'infirmière, 3ème édition, Elsevier-Masson, 2007

-I Pividori, C. Le Heurt, infection et hygiène, cahiers des sciences infirmières, Elsevier-Masson, 2011

-Haxhe JJ, Zumofen, , notions d'hygiène hospitalière, faculté de médecine, UCL, 2002

www.md.ucl.ac.be/didac/hosp/cours

-W Vidal, A JAnicki, N Moreau, Infectiologie et hygiène, collection Référence IFSI, Vuibert, 2013

la liste complète des ouvrages et sites internet est disponible dans le syllabus de cours

Supports

Supports : syllabus et diaporamas disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 : évaluation écrite portant sur le cours d'hygiène hospitalière et la biosécurité (60%); Une interrogation portant sur la partie I (biosécurité) est organisée durant le trimestre et permet la dispense de la matière " biosécurité" lors de l'évaluation écrite (dispense si $\geq 14/20$)

Q2: évaluation écrite portant sur la visite de laboratoire (non récupérable) (15%)

Q3: examen écrit portant sur les mesures de sécurité dans les laboratoires et le cours d'hygiène hospitalière (90%). la dispense éventuellement accordée en Q1 n'est pas conservée en Q3. Par contre, La cote de l'évaluation de la visite de laboratoire, non récupérable de Q2 à Q3 est reportée (10%)

L'évaluation écrite (Q1) et L'évaluation de la visite (Q2) peuvent être organisés en dehors des sessions respectives.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Int	25	Int			
Période d'évaluation	Eve	60	Exe	15	Exe	100

Int = Interrogation(s), Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et aux règlements spécifiques des laboratoires.

La visite de laboratoire est obligatoire et ne pourra pas être réorganisée à d'autres dates que celles prévues (horaire annoncé durant le Q2). En cas d'absence justifiée (CM), l'étudiant devra prendre contact rapidement avec le professeur pour participer à une visite organisée avec un autre groupe si possible. S'il ne peut pas participer à une autre visite, la note de 0 sera attribuée à cette partie, même si initialement il y avait un CM. EN Q3, la non participation à la visite entrainera d'office un 0 pour cette partie qui est non récupérable de Q2 à Q3)

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).